

COMMUNE DE PUTTELANGE AUX LACS

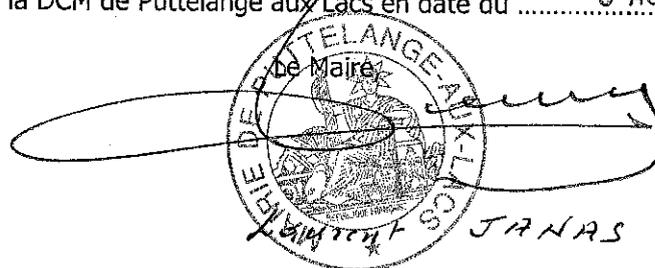
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

**Système d'élimination
des déchets**

Eau potable – Eaux usées

Annexé à la DCM de Puttelange aux Lacs en date du - 3 AOUT 2007



Le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, pris en application de la loi SRU, et retranscrit à l'article R123-14 du code de l'urbanisme, impose que figure aux annexes :

- le système d'élimination des déchets, c'est à dire les informations relatives au stockage et au traitement des déchets,
- des informations relatives aux emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, ainsi que les stations d'épuration des eaux usées.

1. Les déchets

Le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) était compétent pour le ramassage des ordures ménagères, jusqu'au 1^{er} janvier 2003. Avec la création de la communauté de communes de l'Albe et des Lacs à cette date, le transfert des compétences a été opéré.

La collecte des ordures ménagères est hebdomadaire. Le tri sélectif est pratiqué (dont verre et papiers), mais la commune ne dispose pas de déchetterie, hors déchetterie communale verte. Le projet de déchetterie devrait voir le jour au niveau intercommunal.

Les déchets non valorisables sont dirigés vers le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Teting sur Nied.

Les déchets encombrants sont collectés tous les mois impairs, et dirigés vers le CSDU de Teting sur Nied. La société ONYX Est assure le transport et le traitement des objets encombrants.

Le SIROM fait partie depuis le 1^{er} juillet 2002 du Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des déchets ménagers de Moselle-Est. Les déchets non valorisables devraient être méthanisés dans l'usine prévue à Forbach.

2. L'eau potable

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe.

La prise d'eau se fait dans la Sarre et par l'intermédiaire d'un forage à Wittring, puis est traitée dans l'usine de traitement de Sarralbe, avant d'être stockée dans les réservoirs de Sarralbe, Ernestviller et St Jean Rohrbach.

Puttelage aux Lacs est alimentée par les eaux des trois réservoirs, Diefenbach et Ernestviller par le réservoir de St Jean Rohrbach.

3. Les eaux usées

La commune est compétente en matière d'assainissement (collecte et traitement des E.U.). Elle dispose actuellement d'une station d'épuration de 2000 EH. Le taux de raccordement est de l'ordre de 35% . L'annexe de Diefenbach les Puttelange n'est pas raccordée, les eaux usées se jetant dans le Rubrechergraben après passage en fosses septiques.

L'annexe d'Ernestviller est raccordée sur le réseau existant pour la partie village, l'autre partie bénéficiant de systèmes d'assainissement autonome.

Une nouvelle station d'épuration est prévue, de capacité 4 000 EH, au droit de la Voie Communale entre Puttelange et Rémering les Puttelange. Le taux de raccordement devrait être de 80%. Celle ci devrait être fonctionnelle en 2009.

La station d'épuration collectera les eaux usées de Puttelange aux Lacs et de Diefenbach, mais également celles des campings de l'étang de Diefenbach à terme. Les eaux usées de l'annexe d'Ernestviller seront assainies par une voie différente¹.

Le traitement des eaux consistera en une aération prolongée, un traitement de l'azote (nitrification-dénitrification) et des phosphates, complétés d'un traitement des boues.

Le rejet se fera dans le Mutterbach, à l'aval de la confluence avec le Rubrechergraben.

Un à deux bassins d'orages devraient également être prévus.

¹ étude de projet de lagune pour Ernestviller et Heckenransbach

